

DISPOSITIF MON PSY

A partir de septembre 2024, une psychologue vous reçoit dans le cadre du dispositif de remboursement des séances.

Le dispositif a évolué en juin et permet désormais de consulter un psychologue DIRECTEMENT, sans courrier du médecin.

Le **nombre de séances** est fixé à **12 par année civile** et par patient

Les séances réalisées dans le cadre du dispositif par la psychologue de l'Institut de la Parentalité de Cahors-Pradines seront uniquement **réservées aux patients concernés par des problématiques en lien avec la périnatalité et la parentalité** :

- Grossesse
- Accouchement traumatique
- Parcours PMA
- Infertilité
- Dépression du post partum
- Dépression périnatale
- lien d'attachement
- difficultés conjugales en lien avec la parentalité
- Etc...



© Institut de la parentalité

Les séances durent **30 minutes** soit au **cabinet** à Pradines soit par **visio** selon vos besoins.

Pour rappel : le patient avance les frais de la consultation et reçoit une feuille de soins à renvoyer à la CPAM pour être remboursé. Les patients en ALD ou les femmes enceintes à partir du 6ème mois de grossesse peuvent bénéficier du tiers payant.

Pour prendre rv, appelez : 07-66-64-78-68

Ou SMS avec avec vos coordonnées + disponibilités + préciser la problématique en lien avec la périnatalité et/ou la parentalité